



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, (QC) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514 840 2100
Télécopieur 514 840 2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Forage Orbit Garant Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Forage Orbit Garant Inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023;
- les états consolidés du résultat et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

Évaluation de l'exactitude des stocks de sites miniers

Description de la question

Nous attirons l'attention sur la note 3 et la note 7 des états financiers consolidés.

Les stocks de l'entité se composent principalement de pièces de rechange et de matières consommables. Au 30 juin 2024, l'entité détenait des stocks de 42,96 millions de dollars, dont une partie était constituée de stocks de sites miniers. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de l'exactitude des stocks de sites miniers constitue une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant un risque plus élevé d'anomalies significatives en raison de l'ampleur du solde des stocks et de l'étendue de l'effort d'audit que nécessite la question. En outre, des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires à l'évaluation des résultats de nos procédures d'audit relativement à la méthode du premier entré, premier sorti pour les stocks de sites miniers.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons trié les stocks de sites miniers par article et par emplacement afin de calculer les variations au cours de l'exercice des articles détenus à la fin de l'exercice. Nous avons mis en œuvre des procédés analytiques de corroboration relativement à la méthode du premier entré, premier sorti pour ces articles en utilisant des données telles que les prix d'achat et les quantités de stocks de sites miniers à la fin de l'exercice. Pour évaluer la fiabilité des données utilisées dans le cadre des procédures analytiques de corroboration décrites ci-dessus :

- nous avons testé un échantillon d'achats de stocks à l'aide de factures.
- pour les emplacements de sites miniers sélectionnés, nous avons observé la prise d'inventaire physique de l'entité à la fin de l'exercice et nous avons procédé à des comptages par sondages indépendants pour un échantillon d'articles que nous avons comparé aux comptes de l'entité.

Évaluation de la juste valeur et de la perte de crédit attendue relativement à une créance à long terme substantiellement modifiée

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 3, 4, 9, 10 et 23 des états financiers consolidés.

Au cours de l'exercice 2024, l'Entité a conclu une entente de vente d'actif visant la vente de stocks et d'immobilisations corporelles pour une contrepartie totale de 7 501 \$ (5 486 \$ US), aux termes de laquelle une créance à court terme a été initialement comptabilisée. Au 30 juin 2024, l'Entité a comptabilisé la décomptabilisation de la créance à court terme de 7 428 \$ et la comptabilisation d'une nouvelle créance à long terme de 3 888 \$ suite à un changement significatif des modalités contractuelles de paiement de la créance. La société a également comptabilisé une perte de crédit attendue sur cette créance d'un montant de 1 644 \$ dans les états consolidés du résultat.

Les principales hypothèses utilisées aux fins de la détermination de la juste valeur de la créance à long terme à la date de modification substantielle comprenaient le taux d'actualisation.

Les principales hypothèses utilisées aux fins de la détermination de la perte de crédit attendue comprennent :

- La probabilité de défaut
- La pondération des probabilités et le montant du déficit de trésorerie attendu dans le cadre de chaque scénario envisagé par l'Entité, reflétant notamment la capacité de l'Entité à exercer son droit de prendre possession de l'actif donné en garantie dans le cadre du contrat.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la juste valeur et de la perte de crédit attendue relativement à une créance à long terme substantiellement modifiée constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans la détermination de la juste valeur et de la perte de crédit attendue relativement à une créance à long terme substantiellement modifiée. De plus, des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires à l'évaluation des résultats de nos procédures d'audit en raison de la sensibilité de la détermination de la juste valeur de la créance à long terme et de la perte de crédit attendue à des changements mineurs dans certaines principales hypothèses.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons comparé le montant des entrées de trésorerie mensuelles attendues au titre de la créance à long terme aux acomptes mensuels effectivement reçus de l'acheteur après la date de modification et à la documentation de l'Entité sur les conditions de paiement modifiées convenues avec l'acheteur.

Nous avons déterminé que le calendrier des entrées de trésorerie attendues de la créance à long terme substantiellement modifiée et l'hypothèse de pondération des probabilités des scénarios pris en compte par l'Entité pour déterminer la perte de crédit attendue étaient conformes aux informations obtenues à la lecture des communications internes de l'Entité à la direction et au conseil d'administration.

Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer le caractère approprié de :

- l'hypothèse relative au taux d'actualisation utilisée relativement à la détermination de la juste valeur de la créance à long terme, en la comparant à une fourchette de taux d'actualisation élaborée de manière indépendante au moyen de données de marché publiées pour des entités comparables
- l'hypothèse relative à la probabilité de défaut utilisée dans la détermination de la perte de crédit attendue sur la créance à long terme, en la comparant aux données sur les taux de défaut publiées pour des entités comparables.

Nous avons comparé le montant de l'hypothèse d'insuffisance de flux de trésorerie attendue utilisée par l'Entité dans sa détermination de la perte de crédit attendue dans le scénario selon lequel l'Entité exécuterait son droit de prendre possession de l'actif donné en garantie aux termes du contrat aux documents source d'opérations similaires de vente d'actifs, ajustées pour tenir compte d'une base de liquidation.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;



Page 8

- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Marie David.

*KPMG A. K. L. / S. E. N. C. R. L.**

Montréal, Canada

Le 19 septembre 2024

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés du résultat

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	Notes	30 juin 2024 \$	30 juin 2023 \$
Produits tirés de contrats	24	181 240	200 976
Coût des produits tirés de contrats			
Dépréciation des stocks due à une restructuration au Burkina Faso	6, 7	-	4 187
Autre coût des produits tirés de contrats	6	160 872	178 459
		160 872	182 646
Bénéfice brut		20 368	18 330
Charges			
Frais généraux et administratifs	6	15 640	16 444
Perte (gain) de change		1 110	(1 892)
Charges financières	6	3 474	3 349
Effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue	9	5 184	-
	6	25 408	17 901
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat		(5 040)	429
Impôt sur le résultat	17		
Exigible		187	475
Différé		(3 910)	623
		(3 723)	1 098
Perte nette		(1 317)	(669)
Perte nette par action	16		
De base		(0,04)	(0,02)
Diluée		(0,04)	(0,02)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Perte nette	(1 317)	(669)
Autres éléments du résultat global		
Écarts de conversion cumulés, déduction faite des impôts de 14 \$ (62 \$ au 30 juin 2023)	(244)	(275)
Autres éléments du résultat global	(244)	(275)
Résultat global	(1 561)	(944)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

	Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
	\$ (Note 16)	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2023	59 204	981	5 786	(4 327)	61 644
Résultat global total					
Perte nette	-	-	(1 317)	-	(1 317)
Autres éléments du résultat global					
Écarts de conversion cumulés	-	-	-	(244)	(244)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(244)	(244)
Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres					
Rémunération fondée sur des actions (Note 16)	-	146	-	-	146
Options sur actions annulées	-	(204)	204	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	(58)	204	-	146
Solde au 30 juin 2024	59 204	923	4 673	(4 571)	60 229

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2023

	Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
	\$ (Note 16)	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2022	59 204	1 624	5 729	(4 052)	62 505
Résultat global total					
Perte nette	-	-	(669)	-	(669)
Autres éléments du résultat global					
Écarts de conversion cumulés	-	-	-	(275)	(275)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(275)	(275)
Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres					
Rémunération fondée sur des actions (Note 16)	-	83	-	-	83
Options sur actions annulées	-	(726)	726	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	(643)	726	-	83
Solde au 30 juin 2023	59 204	981	5 786	(4 327)	61 644

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés de la situation financière

Aux 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023
ACTIF		\$	\$
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		332	2 181
Créances clients et autres débiteurs		30 530	30 538
Stocks	7	42 964	47 674
Impôt sur le résultat à recouvrer		537	580
Charges payées d'avance		734	1 017
Tranche à court terme de la créance à long terme	9	552	-
		75 649	81 990
Actifs non courants			
Placements	8	1 411	320
Créance à long terme	9	1 692	-
Immobilisations corporelles	10	33 394	41 156
Actifs au titre de droits d'utilisation	11	3 211	1 925
Immobilisations incorporelles	12	211	296
Actifs d'impôt différé	17	4 309	1 876
Total de l'actif		119 877	127 563
PASSIF			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		25 410	27 621
Impôt sur le résultat à payer		117	1
Affacturage à payer	23	-	1 449
Tranche à court terme de la dette à long terme	13	450	1 994
Tranche à court terme des obligations locatives	14	1 060	528
		27 037	31 593
Passifs non courants			
Passifs d'impôt différé	17	-	1 291
Dette à long terme	13	30 909	32 344
Obligations locatives	14	1 702	691
		59 648	65 919
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	16	59 204	59 204
Réserve – Instruments de capitaux propres		923	981
Résultats non distribués		4 673	5 786
Cumul des autres éléments du résultat global		(4 571)	(4 327)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		60 229	61 644
Total du passif et des capitaux propres		119 877	127 563

Éventualités et engagements (notes 19 et 20)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Pierre Alexandre

Pierre Alexandre, administrateur

(signé) Nicole Veilleux

Nicole Veilleux, administratrice

FORAGE ORBIT GARANT INC.
Tableaux consolidés des flux de trésorerie
Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023
		\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat		(5 040)	429
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	10	9 928	10 372
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	11	656	516
Amortissement des immobilisations incorporelles	12	147	207
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	10	(2 195)	(484)
Gain sur la cession d'actifs au titre de droits d'utilisation	11	17	-
Effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue	9	5 184	-
Décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives	11, 14	-	(132)
Rémunération fondée sur des actions	16	146	83
Dépréciation des stocks due à une restructuration au Burkina Faso	6, 7	-	4 187
Charges financières	6	3 474	3 349
Variation nette de la juste valeur des placements	8	341	311
		12 658	18 838
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	18	(76)	(700)
Impôt sur le résultat payé		(50)	(433)
Charges financières payées		(3 309)	(3 189)
		9 223	14 516
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Produit de la cession de placements	8	68	-
Encaissement de la créance à long terme	9	71	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	10	(8 673)	(9 257)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		2 623	996
Acquisition d'immobilisations incorporelles	12	(69)	(179)
		(5 980)	(8 440)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit de l'affacturage		17 003	16 633
Remboursement de l'affacturage		(18 328)	(16 798)
Produit de la dette à long terme		98 315	113 260
Remboursement de la dette à long terme		(101 171)	(116 627)
Frais de financement payé		(217)	(163)
Remboursement des obligations locatives		(1 160)	(900)
		(5 558)	(4 595)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		466	(318)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 849)	1 163
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		2 181	1 018
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		332	2 181

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant inc. (la « Société »), incorporée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest.

Le siège social de la Société est situé au 3200, boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités. Les pourcentages de droits de vote dans ses filiales et dans les entreprises associées sont les suivants :

	% droits de vote
Services de forage Orbit Garant inc.	100 %
9116-9300 Québec inc. (dissoute le 1er février 2024)	100 %
Drift Exploration Drilling Inc.	100 %
Drift de Mexico SA de CV	100 %
Orbit Garant Chile S.A.	100 %
Orbit Garant Drilling Ghana Limited	100 %
Perforación Orbit Garant Peru S.A.C.	100 %
OGD Drilling (Guyana) Inc.	100 %
Forage Orbit Garant BF S.A.S.	100 %
Forage Orbit Garant Guinée SALRU	100 %
Sarliaq-Orbit Garant inc.	49 %

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), comme publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés.

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques, hypothèses et jugements. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes, sont présentés à la note 4.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements qui ont été mesurés à la juste valeur et de la rémunération fondée sur des actions qui a été mesurée conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie principale de l'environnement économique dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 19 septembre 2024.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien. Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société ou d'une filiale étrangère sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. À chaque date de clôture des états financiers consolidés, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date, et les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique ne sont pas ajustés. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les actifs et passifs des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture des états financiers consolidés. Les éléments des produits et des charges sont convertis au cours de change moyen de la période. Les écarts de change sont comptabilisés dans les AERG sous le poste « Écarts de conversion cumulés » et sont cumulés dans les capitaux propres. Le montant cumulé des écarts de change est reclassé au résultat net au moment du changement de contrôle dans l'établissement à l'étranger. De plus, les gains et pertes de change liés à certains prêts intersociétés qui sont de nature permanente sont inclus dans les AERG sous le poste « Écarts de conversion cumulés » et sont cumulés dans les capitaux propres.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Actif/passif	Classification
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Coût amorti
Créance à long terme	Coût amorti
Placements	Juste valeur par le biais du résultat net
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Affacturage à payer	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif et net de perte de valeur si,

a) l'actif est détenu dans le cadre de l'application d'un modèle économique dont l'objectif est de conserver des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;

b) les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et/ou à des remboursements d'intérêts.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations, incluant les produits d'intérêts ou de dividende reçu, sont comptabilisés en résultat net. Toutefois, pour les placements en titres de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transactions, la Société peut choisir, lors de la comptabilisation initiale, de présenter les gains ou pertes dans les autres éléments du résultat global. Pour ces placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains ou pertes ne sont jamais reclassés au résultat net, et aucune perte de valeur n'est comptabilisée au résultat net.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués à chaque date de clôture, toute variation étant comptabilisée au résultat net. La Société n'a aucun passif financier évalué à la juste valeur.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière, si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Méthode du coût amorti et du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des frais payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Créances clients et autres débiteurs et créances à long terme

Les créances clients et autres débiteurs comprennent les montants dus dans le cours normal des affaires. Les créances à long terme comprennent les créances qui ne sont pas dans le cours normal des activités et dont le terme est supérieure à 12 mois. Une provision pour pertes sur créances attendues est maintenue afin de refléter un risque de dépréciation pour les créances clients et autres débiteurs basé sur le modèle de pertes sur créances attendues prenant en compte les variations de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale des créances clients basé sur des catégories de risques clients. Les créances irrécouvrables sont aussi provisionnées en fonction de l'historique des recouvrements et des risques spécifiques identifiés pour chaque

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise des provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti.

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal à la perte de crédit attendue sur la durée de vie, à l'exception des titres de créance qui sont déterminés comme présentant un faible risque de crédit à la date de clôture et des autres titres de créance pour lesquels le risque de crédit (le risque de défaut survenant sur la durée de vie prévue de l'actif financier) n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, qui sont évaluées à la perte de crédit attendue à 12 mois. Les provisions pour pertes sur créances commerciales et actifs sur contrat sont toujours évaluées à un montant égal à la perte de crédit attendue sur la durée de vie.

La Société suppose que le risque de crédit sur un actif financier augmente considérablement s'il est en souffrance depuis plus de 30 jours. La Société considère qu'un actif financier est en défaut lorsque :

- il est peu probable que le débiteur paie la totalité de ses obligations de crédit envers la Société, sans que la Société ait recours à des mesures telles que la réalisation d'une garantie (le cas échéant) ; ou
- l'actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours.

La perte de crédit attendue est une estimation pondérée des probabilités des pertes de crédit. Les pertes de crédit sont évaluées à la valeur actualisée de tous les déficits de trésorerie (la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir). Les provisions pour pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Stocks

La Société maintient des stocks de fournitures d'exploitation, de moteurs, de tiges de forage et de trépan sur les sites miniers et les entrepôts. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont ajustés pour refléter son taux de consommation et de remise à neuf. Le montant de la perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Placements

Les placements dans des titres négociés sur le marché sont classés comme placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat net.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Le coût représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt à l'investissement s'y rapportant, ou les coûts de fabrication, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts de fabrication du matériel de forage comprennent les matières, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects spécifiques.

Les frais engagés pour des améliorations importantes sont incorporés dans le coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

	<u>Vie utile</u>	<u>Valeur résiduelle</u>
Bâtiments et composantes	5 à 40 ans	-
Matériel de forage	5 à 10 ans	0 - 20 %
Véhicules	5 ans	-
Autres	3 à 10 ans	-

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur le coût de l'actif moins la valeur résiduelle et commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service aux fins desquelles elles sont destinées. Le terrain n'est pas amorti.

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Dépréciation des actifs non financiers

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Tout excédent de dépréciation est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs non financiers ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, peut être renversée à l'état consolidé du résultat dans la mesure où la valeur comptable à la date du renversement de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Impôt sur le résultat

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouverts selon les taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Des actifs et des passifs d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le résultat net imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité de certaines transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contrats de location

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location à condition que le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie.

Droits d'utilisation sur les contrats de location

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, incluant l'évaluation initiale des obligations locatives correspondantes, des paiements de location effectués à la date de début ou avant et de tous les coûts directs initiaux engagés, moins les incitatifs de location reçus. Ils sont ensuite amortis linéairement sur la durée de la location et diminués des pertes de valeur, le cas échéant. S'il est raisonnablement certain que la Société exercera les options d'achat, l'actif sous-jacent est amorti sur la base de sa durée d'utilité estimée. Les actifs au titre des droits d'utilisation peuvent également être ajustés pour refléter la réévaluation des obligations locatives connexes.

La durée du bail ne comprend l'option de renouvellement que s'il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée. Les durées de bail vont de 3 à 5 ans pour les terrains et bâtiments et de 1 à 5 ans pour les véhicules.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'actif et de passif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location dont la durée totale du contrat de location est inférieure ou égale à douze mois et pour les contrats de location d'actifs de faible valeur. Les paiements de location associés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges selon une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise les obligations locatives évaluées à la valeur actualisée des paiements de location à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements au titre de la location comprennent les paiements fixes moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de location variables qui dépendent d'un indice et le prix d'exercice d'une option d'achat dont il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée. Par la suite, le passif de location est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et ajusté des intérêts et des paiements de location. Pour calculer la valeur actualisée des paiements de location, la Société utilise le taux d'emprunt supplémentaire à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminable. Par la suite, la valeur comptable de l'obligation locative est réévaluée s'il y a eu une modification, un changement dans la durée du contrat de location, un changement dans les paiements de location fixes en substance ou un changement dans l'évaluation l'exercice d'une option d'achat pour l'actif sous-jacent.

Constatation des produits

Les contrats de forage couvrent un éventail de services impliquant la mobilisation des équipements et du personnel, le forage et services auxiliaires ainsi que les activités de démobilisation qui sont facturés aux clients selon le progrès de ses activités et sont constatés en tant qu'obligations de prestations

Les produits tirés de contrats et de services auxiliaires sont constatés aux états consolidés du résultat au fil du temps. La Société a un droit contractuel de recevoir une contrepartie d'un client pour un montant correspondant directement à la valeur pour le client des services rendus à ce moment. Ainsi, la Société constate les produits selon les services rendus aux taux correspondants dans les contrats.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette d'escomptes, de commissions et de taxes à la consommation.

Les clients sont généralement facturés sur une fréquence semi mensuelle ou mensuelle. Le paiement est reçu selon des termes de paiements standards, variant généralement de 30 à 60 jours. Il n'y a pas de composante financement importante dans les contrats. Les avances sur contrats sont constatées comme produits différés jusqu'à l'achèvements des obligations de prestations et sont ensuite crédités contre la facturation des contrats selon les termes du contrat.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur selon l'IFRS 2. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante au poste « réserve - instruments de capitaux propres ». Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis et est présenté déduction faite des options sur actions annulées avant que leurs droits n'aient été acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux résultats non distribués.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période concernée. Bien que la direction revoie régulièrement ses estimations, les résultats réels peuvent différer de celles-ci. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit, et dans les périodes ultérieures touchées, le cas échéant. Les éléments pour lesquels les estimations et les hypothèses sont importantes ou complexes sont présentés ci-dessous :

A) ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Créance à long terme

Lors de la comptabilisation initiale, la Société comptabilise la créance à long terme à la juste valeur, estimée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels sur la durée de l'accord, actualisée à l'aide d'un taux qui reflète le risque associé à la contrepartie et les taux en vigueur sur le marché pour ces instruments.

La valeur comptable de la créance à long terme est présentée déduction faite d'une provision pour pertes de crédit attendues. La probabilité de défaut est basée sur des données historiques pour des entités comparables. La perte en cas de défaut prise en compte dans l'estimation reflète la capacité de la Société à exécuter son droit de prendre possession de l'actif donné en garantie au titre du contrat. Le montant et le calendrier des flux de trésorerie qui devraient être récupérés en cas de défaut sont basés sur des scénarios pondérés par la probabilité et le déficit de trésorerie réel peut différer de la perte de crédit attendue estimée qui en résulte. La direction évaluera le caractère approprié de la provision pour pertes de crédit attendues au plus tôt de chaque fin de période, ou lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles et pourraient donner lieu à un changement dans les conditions ou les hypothèses initialement utilisées dans l'estimation.

Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé

La Société détermine sa charge d'impôt sur le résultat ainsi que ses actifs et passifs d'impôt sur le résultat en fonction de son interprétation de la législation fiscale applicable, y compris les conventions fiscales entre les différents pays dans lesquels elle exerce ses activités, ainsi que des règles et réglementations sous-jacentes. De telles interprétations impliquent des jugements et des estimations qui peuvent être contestées lors des contrôles fiscaux gouvernementaux auxquels la Société est régulièrement soumise. De nouvelles informations pourraient également devenir disponibles, ce qui amènerait la Société à modifier son jugement concernant le caractère adéquat des actifs et des passifs d'impôts existants. De tels changements auront un impact sur la perte nette de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Dans le calcul des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôts différés, des estimations doivent être utilisées pour déterminer les taux et montants appropriés et pour tenir compte de la probabilité de réalisation des actifs d'impôts. Les actifs d'impôts différés reflètent également l'avantage des pertes fiscales non utilisées et des déductions qui peuvent être reportées pour réduire les impôts exigibles sur les bénéfices des années futures. Cette évaluation nécessite que la Société fasse des estimations significatives pour déterminer s'il est probable ou non que les actifs d'impôts différés pourront être récupérés sur les bénéfices imposables futurs et, par conséquent, qu'ils pourront être comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société. La Société s'appuie, entre autres, sur son expérience passée pour procéder à cette appréciation.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

B) JUGEMENTS

Dépréciation des actifs non financiers

La Société fait appel à son jugement pour évaluer si un test de dépréciation doit être effectué en raison de la présence d'indicateurs de dépréciation potentielle. Dans l'application de son jugement, la Société s'appuie principalement sur sa connaissance de ses activités et du contexte économique. Des estimations importantes de la direction sont nécessaires pour déterminer la valeur recouvrable en unité génératrice de trésorerie (« UGT ») incluant les estimations de flux de trésorerie futurs. Des différences d'estimations peuvent avoir une incidence sur la dépréciation des actifs corporels et incorporels et sur le montant en dollar de cette dépréciation. Les principales hypothèses utilisées par la direction comprennent les projections de revenus, de dépenses d'opérations, de taux d'utilisation, de taux d'actualisation et de prix au marché. Par conséquent, l'incidence sur les états financiers consolidés des périodes ultérieures pourrait être importante.

Monnaie fonctionnelle

Dans le cadre de la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger, la Société doit évaluer différents facteurs tels que la monnaie qui influence les prix de vente et les coûts, le contexte économique et le degré d'autonomie de la filiale. Selon l'évaluation des différents facteurs, lorsque la monnaie fonctionnelle est difficile à déterminer, la Société a recours à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, les événements et les conditions sous-jacentes.

5. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

A) ADOPTÉES

Les normes et modifications suivantes aux normes existantes ont été adoptées par la Société le 1er juillet 2023 et n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société. :

- 1) IAS 1 (modifié) – Présentation des états financiers – (modification– Informations significatives sur les méthodes comptables versus principales méthodes comptables)
- 2) IAS 8 (modifié) – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – (modification – définition des estimations comptables)
- 3) IAS 12 (modifié) – Impôt sur le résultat - (modification – impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une seule transaction)

B) NON ADOPTÉES

La Société n'a pas appliqué l'amendement suivant à la norme IASB qui a été publié, mais qui n'est pas encore entré en vigueur :

- 1) IAS 1 (modifié) – Présentation des états financiers – (modification– Classification des passifs en passifs courants ou non courants et non courants avec clauses restrictive, en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2024)

La Société est actuellement en train d'évaluer l'impact qu'aura l'adoption de la modification ci-dessus sur les états financiers consolidés.

6. CHARGES PAR NATURE

Détail de la dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation a été présentée aux états consolidés du résultat comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Coût des produits tirés de contrats	9 815	10 069
Frais généraux et administratifs	916	1 026
Total de la dotation aux amortissements	10 731	11 095

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

6. CHARGES PAR NATURE (suite)

Principales charges par nature

Le coût des produits tirés de contrats, les frais généraux et administratifs, les pertes (gains) de change et les charges financières, par nature, se détaillent comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Dotation aux amortissements	10 731	11 095
Charges au titre des avantages du personnel	93 108	102 494
Coût des stocks	40 415	44 305
Charges locatives ^(a)	10 824	9 469
Dépréciation des stocks due à une restructuration au Burkina Faso	-	4 187
Effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue	5 184	-
Intérêts sur les dettes à long terme	3 144	2 908
Intérêts sur les obligations locatives	185	92
Frais d'affacturage et autres intérêts	145	349
Autres charges	22 544	25 648
Total du coût des produits tirés de contrats et des charges	186 280	200 547
Coût des produits tirés de contrats	160 872	182 646
Autres charges	25 408	17 901
Total du coût des produits tirés de contrats et des charges	186 280	200 547

(a) Ce montant représente les paiements au titre de la location liés à des contrats de locations à court terme. Aucun paiement de sous-location ou de loyer conditionnel n'a été versé ou reçu. Aucun revenu de sous-location n'est attendu puisque tous les actifs détenus en vertu de contrats de location sont à l'usage exclusif de la Société.

7. STOCKS

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Pièces de rechange	14 410	17 019
Fournitures	27 507	30 132
Autres	1 047	523
Total	42 964	47 674

Les pièces de rechange incluent principalement les moteurs et les pièces de machinerie. Les fournitures incluent principalement les outils à durée de vie limitée, les tiges de forage, les marteaux, les câbles et les boîtiers de forage.

Le coût des stocks, qui a été comptabilisé en charges et qui est inclus dans le coût des produits tirés de contrats, a été comptabilisé comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
	40 415	44 305

Au cours de l'exercice, d'un montant nul (2023 : 4 187 \$) a été constaté à titre de dépréciation des stocks au Burkina Faso en raison d'une valeur de réalisation nette inférieure au coût. Au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023, aucun montant n'a été comptabilisé à titre de renversement d'une dépréciation des stocks.

Les facilités de crédit de la Société sont en partie garanties par une sûreté générale sur la totalité de ses stocks.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

8. PLACEMENTS

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Placements dans des sociétés ouvertes, au début de l'exercice	320	146
Conversion de créances clients	1 500	485
Produit de la cession de placements	(68)	-
Variation de la juste valeur sur les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	(341)	(311)
Placements dans des sociétés ouvertes, à la fin de l'exercice	1 411	320

La Société détient des actions ordinaires de sociétés ouvertes. Ces actions sont classées comme étant à la juste valeur par le biais de résultat net et sont comptabilisées à la juste valeur reflétant leur prix par action coté sur le marché à la date de clôture. La variation de la juste valeur des placements est incluse dans les frais généraux et administratifs. Le coût d'origine est de 2 385 \$ (940 \$ au 30 juin 2023).

9. CRÉANCE À LONG TERME

Le sommaire des activités liées à la créance à long terme pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, se présente comme suit :

	30 juin 2024
	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	-
Produit de la cession de stocks et d'immobilisations corporelles ^(a)	7 501
Encaissement de la créance à long terme	(71)
Effet de la modification substantielle d'une créance ^(b)	(3 540)
Perte de crédit attendue sur la créance à long terme ^(b)	(1 644)
Effet des variations des taux de change	(2)
	2 244
Portion court terme	552
Solde à la fin de l'exercice	1 692

(a) Durant l'exercice 2024, la Société a conclu un contrat pour la vente de stocks pour un montant de 1 161 \$ et des immobilisations corporelles pour un montant de 6 340 \$ situés en Afrique de l'Ouest et a comptabilisé une créance à court terme en contrepartie pour un montant de 7 501 \$. Un gain sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 296 \$ est inclus dans le coût des produits tirés de contrats liés à cette transaction. L'information est présentée comme une opération non monétaire dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

(b) Au 30 juin 2024, la Société a comptabilisé la décomptabilisation de la créance à court terme de 7 428 \$ et la comptabilisation d'une nouvelle créance à long terme de 3 888 \$ suite à un changement significatif des modalités contractuelles de paiement de la créance. Les nouvelles conditions contractuelles prévoient des mensualités de 135 \$ US sans intérêts, escomptées à un taux de 45 %, représentant le risque de marché et utilisant une durée égale au nombre de mensualités nécessaire pour récupérer l'intégralité du montant de l'indemnisation initiale. L'effet d'une modification substantielle de la créance est une perte de 3 540 \$ incluse dans les charges dans les états consolidés du résultat. La Société a également comptabilisé une perte de crédit attendue sur cette créance d'un montant de 1 644 \$ dans les états consolidés du résultat.

Au 30 juin 2024, la valeur comptable de la créance à long terme avant perte de crédit attendue est de 3 888 \$ et la provision pour perte de crédit attendue est de 1 644 \$. La créance à long terme n'est pas en souffrance.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 1er juillet 2023	2 466	11 691	95 877	25 148	2 083	137 265
Acquisitions	-	178	4 587	3 784	124	8 673
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation (note 11)	-	-	-	1 042	-	1 042
Cessions et radiations ⁽¹⁾	-	(182)	(15 671)	(3 482)	(342)	(19 677)
Effet des variations des taux de change	(208)	(97)	(1 481)	(196)	(33)	(2 015)
Solde au 30 juin 2024	2 258	11 590	83 312	26 296	1 832	125 288
Amortissement cumulé						
Solde au 1er juillet 2023	-	6 563	70 306	17 432	1 808	96 109
Amortissement	-	416	6 152	3 287	73	9 928
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation (note 11)	-	-	-	280	-	280
Cessions et radiations ⁽¹⁾	-	(159)	(9 650)	(2 779)	(308)	(12 896)
Effet des variations des taux de change	-	(34)	(1 318)	(144)	(31)	(1 527)
Solde au 30 juin 2024	-	6 786	65 490	18 076	1 542	91 894
	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 1er juillet 2022	2 206	11 433	91 093	22 094	2 063	128 889
Acquisitions	-	224	4 031	4 961	41	9 257
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation (note 11)	-	-	170	29	-	199
Cessions et radiations	-	(92)	(2 664)	(2 034)	(90)	(4 880)
Effet des variations des taux de change	260	126	3 247	98	69	3 800
Solde au 30 juin 2023	2 466	11 691	95 877	25 148	2 083	137 265
Amortissement cumulé						
Solde au 1er juillet 2022	-	6 182	63 257	16 305	1 742	87 486
Amortissement	-	422	6 976	2 875	99	10 372
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation (note 11)	-	-	41	29	-	70
Cessions et radiations	-	(83)	(2 280)	(1 915)	(90)	(4 368)
Effet des variations des taux de change	-	42	2 312	138	57	2 549
Solde au 30 juin 2023	-	6 563	70 306	17 432	1 808	96 109
Au 30 juin 2023 :						
Valeur comptable nette	2 466	5 128	25 571	7 716	275	41 156
Au 30 juin 2024 :						
Valeur comptable nette	2 258	4 804	17 822	8 220	290	33 394

(1) Les cessions d'immobilisations corporelles comprennent un coût cédé de 14 753 \$ ainsi qu'un amortissement cumulé cédé de 8 709 \$ relatif à la vente des immobilisations corporelles situés en Afrique de l'Ouest (note 9).

Un gain sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 2 195 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 (gain de 484 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2023) est inclus dans le coût des produits tirés de contrats.

Les équipements de forage incluent des travaux en cours pour un montant de 474 \$ (225 \$ au 30 juin 2023).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

11. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Bâtiments et composantes	Véhicules	Total
Coût	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2023	1 037	2 249	3 286
Acquisitions	1 256	1 514	2 770
Cessions et radiations	(933)	-	(933)
Ajustements des obligations locatives à paiements variables	-	5	5
Décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	(69)	(69)
Transferts vers les immobilisations corporelles (Note 10)	-	(1 042)	(1 042)
Effet des variations des taux de change	-	(23)	(23)
Solde au 30 juin 2024	1 360	2 634	3 994
Amortissement cumulé			
Solde au 1er juillet 2023	917	444	1 361
Amortissement	249	407	656
Cessions et radiations	(933)	-	(933)
Transferts vers les immobilisations corporelles (Note 10)	-	(280)	(280)
Effet des variations des taux de change	-	(21)	(21)
Solde au 30 juin 2024	233	550	783
	Bâtiments et composantes	Véhicules	Total
Coût	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2022	1 671	1 625	3 296
Acquisitions	-	852	852
Cessions et radiations	-	(62)	(62)
Ajustements des obligations locatives à paiements variables	-	6	6
Décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	(634)	-	(634)
Transferts vers les immobilisations corporelles (Note 10)	-	(199)	(199)
Effet des variations des taux de change	-	27	27
Solde au 30 juin 2023	1 037	2 249	3 286
Amortissement cumulé			
Solde au 1er juillet 2022	592	316	908
Amortissement	270	246	516
Cessions et radiations	-	(62)	(62)
Décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	55	-	55
Transferts vers les immobilisations corporelles (Note 10)	-	(70)	(70)
Effet des variations des taux de change	-	14	14
Solde au 30 juin 2023	917	444	1 361
30 juin 2023 :			
Valeur comptable nette	120	1 805	1 925
30 juin 2024 :			
Valeur comptable nette	1 127	2 084	3 211

Un gain sur cession d'actifs au titre de droits d'utilisation totalisant 17 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 (gain de 0 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2023) est inclus dans le coût des produits tirés de contrats.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Brevets	Total
Coût	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2023	2 449	48	2 497
Acquisitions	53	16	69
Cessions et radiations	(22)	-	(22)
Effet des variations des taux de change	(14)	-	(14)
Solde au 30 juin 2024	2 466	64	2 530
Amortissement cumulé			
Solde au 1er juillet 2023	2 187	14	2 201
Amortissement	140	7	147
Cessions et radiations	(17)	-	(17)
Effet des variations des taux de change	(12)	-	(12)
Solde au 30 juin 2024	2 298	21	2 319
	Logiciels	Brevets	Total
Coût	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2022	2 254	48	2 302
Acquisitions	179	-	179
Effet des variations des taux de change	16	-	16
Solde au 30 juin 2023	2 449	48	2 497
Amortissement cumulé			
Solde au 1er juillet 2022	1 974	8	1 982
Amortissement	201	6	207
Effet des variations des taux de change	12	-	12
Solde au 30 juin 2023	2 187	14	2 201
30 juin 2023 :			
Valeur comptable nette	262	34	296
30 juin 2024 :			
Valeur comptable nette	168	43	211

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

13. DETTE À LONG TERME

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable de 3 000 \$ US (30 juin 2023: 2 000 \$ US) autorisé pour un montant maximal de 6 844 \$ (5 000 \$ US), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,25 %, taux effectif de 9,25 % au 30 juin 2024 (taux préférentiel majoré de 0,25 %, taux effectif de 9,00 % au 30 juin 2023), échéant en novembre 2026, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs, à l'exception de ceux indiqués ci-dessous ^{d) e)}	4 106	2 648
Facilité de crédit renouvelable autorisé d'un montant maximal de 30 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,00 %, taux effectif de 8,95 % au 30 juin 2024 (taux préférentiel majoré de 1,50 %, taux effectif de 8,45 % au 30 juin 2023), échéant en novembre 2026, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs, à l'exception de ceux indiqués ci-dessous ^{a) b) d)}	17 189	19 454
Emprunt, portant intérêt à un taux de 6,50%, remboursable par versements mensuels de 63 \$, échéant en octobre 2042, garanti par une hypothèque de premier rang sur un terrain et un bâtiment ^{c) f)}	7 996	8 212
Emprunt de 1 160 \$ US au 30 juin 2023, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,75 %, taux effectif de 11,00 % au 30 juin 2023	-	1 536
Emprunt de 39 CLF (30 juin 2023: 42 CLF), portant intérêt à un taux de 3,30 %, remboursable par versements mensuels de 22 \$ (0,43 CLF), échéant en février 2028, garanti par un terrain et un bâtiment. ^{g)}	2 068	2 488
	31 359	34 338
Tranche à court terme	(450)	(1 994)
	30 909	32 344

a) La facilité de crédit renouvelable porte intérêt soit a) au taux préférentiel de la banque majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive ou b) au taux d'acceptations bancaires majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive. De plus, la société doit payer des commissions d'engagement de 0,35 % à 0,84 % fondées sur une clause financière restrictive. Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre à a) au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant entre 0,50 % et 2,75 % ou b) au taux de l'acceptation bancaire majoré d'un pourcentage variant entre 1,50 % à 3,75 %.

b) Au 30 juin 2024, Un montant non amorti de 211 \$ (146 \$ au 30 juin 2023) correspondant à des frais de financement a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Au 30 juin 2024, un montant non amorti de 114 \$ (121 \$ au 30 juin 2023) correspondant à des frais de financement a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

13. DETTE À LONG TERME (suite)

- d) Le 26 mars 2024, la Société a signé un amendement à la cinquième entente de facilité de crédit modifiée et réitérée avec la Banque Nationale du Canada consistant en une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 30 000 \$ et une facilité de crédit renouvelable de 5 000 \$ US, qui viendra à échéance le 2 novembre 2026. De plus, les obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit renouvelable de 5 000 \$ US sont garanties par EDC. La disponibilité de la Facilité de crédit dépend d'une limite d'emprunt déterminée par la valeur des stocks, des débiteurs et des biens immobiliers. Au 30 juin 2024, la limite d'emprunt de la Facilité de crédit s'est établie à 27 440 \$ et 5 000 \$ US et les montants non utilisés s'élevaient à 10 040 \$ et à 345 \$ US.
- e) Au 30 juin 2024, la Société avait utilisé 1 655 \$ US (30 juin 2023 : 932 \$ US) de cette facilité pour des lettres de crédit en vigueur.
- f) Le 9 septembre 2022, la Société a conclu un accord de prêt supplémentaire avec la Banque de développement du Canada (la "Convention de prêt BDC") pour un prêt à terme au montant de 8 470 \$. L'emprunt porte intérêt à un taux fixe de 6,50% par année depuis novembre 2023 et remboursable sur 240 versement mensuels à compter de novembre 2022 et ce jusqu'en octobre 2042. Les obligations de la Société au titre de la Convention de prêt BDC sont garanties par une hypothèque de premier rang sur le terrain et le bâtiment servant de siège social à la Société situé à Val-d'Or.
- g) Au 30 juin 2024, un montant non amorti de 23 \$ (34 \$ au 30 juin 2023) correspondant à des frais de financement a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon les modalités des dettes à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir la note 15). Au 30 juin 2024, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives (au 30 juin 2023, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives).

Au 30 juin 2024, le taux préférentiel au Canada était de 6,95 % pour les emprunts canadiens (6,95 % au 30 juin 2023) et le taux préférentiel aux États-Unis était de 8,50 % et le taux de base aux États-Unis était de 9,00 % pour les emprunts américains (8,25 % et 8,75 % respectivement au 30 juin 2023).

Au 30 juin 2024, les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
Moins d'un an	450
Plus d'un an et moins de cinq ans	24 507
Plus de cinq ans	6 750
	<u>31 707</u>

La dette à long terme avant frais de financement non amortis, par devise et par échéance, est la suivante :

Au 30 juin 2024	Total	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
000s	\$	\$	\$	\$
CAD	25 510	238	18 522	6 750
US (3 000 \$ US)	4 106	-	4 106	-
UF Chilien (CLF 39)	2 091	212	1 879	-
	<u>31 707</u>	<u>450</u>	<u>24 507</u>	<u>6 750</u>

Rapprochement de la variation de la dette à long terme avec la trésorerie provenant des activités de financement :

	2024	2023
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	34 338	36 924
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable	(859)	(9 318)
Augmentation des autres dettes à long terme	-	8 470
Remboursement des autres dettes à long terme	(1 997)	(2 519)
Frais de financement liés à la dette à long terme	(217)	(163)
Amortissement des Frais de financement liés à la dette à long terme	165	160
Impact de la variation du taux de change sur la dette en devises étrangères	(71)	784
Solde à la fin de l'exercice	<u>31 359</u>	<u>34 338</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

14. OBLIGATIONS LOCATIVES

Le sommaire des activités liées aux obligations locatives pour les exercices terminés le 30 juin 2024 et 2023, se présente comme suit:

	2024	2023
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 219	2 066
Acquisitions	2 770	852
Frais financiers	185	92
Paiement des obligations locatives, incluant les frais financiers	(1 345)	(992)
Ajustements des obligations locatives à paiements variables	5	6
Réévaluation de la durée du contrat de location	(69)	(821)
Effet des variations des taux de change	(3)	16
	2 762	1 219
Portion court terme	1 060	528
Solde à la fin de l'exercice	1 702	691

Les paiements au titre de location requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	30 juin 2024
	\$
Moins d'un an	1 236
Plus d'un an et moins de cinq ans	1 884
Plus de cinq ans	-
	3 120
Moins : incidence de l'actualisation	(358)
Valeur actuelle des paiements de location	2 762

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

15. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, la dette à long terme, les obligations locatives, l'affacturage à payer, le capital-actions, la réserve - Instruments de capitaux propres, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La structure du capital de la Société est composée de ce qui suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Dette à long terme	31 359	34 338
Obligations locatives	2 762	1 219
Affacturage à payer	-	1 449
Capital-actions	59 204	59 204
Réserve - Instruments de capitaux propres	923	981
Résultats non distribués	4 673	5 786
Cumul des autres éléments du résultat global	(4 571)	(4 327)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(332)	(2 181)
	94 018	96 469

Par la gestion de sa structure du capital, la Société vise à maintenir une flexibilité financière en vue de i) préserver son accès aux marchés financiers; ii) respecter ses obligations financières; et iii) financer la croissance interne et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure du capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres de créance ou rembourser des dettes existantes.

Selon les modalités de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives de nature financière, telles que le respect d'un certain niveau quant au ratio de la dette de premier rang sur le résultat avant impôt sur le résultat, intérêts et amortissements, au ratio de la dette de premier rang sur la capitalisation et au ratio de couverture des charges fixes. Ces ententes limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à contracter de nouveaux emprunts, à grever ses biens de charges, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au 30 juin 2024, tel qu'il est mentionné à la note 13, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives (au 30 juin 2023, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives).

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de capital, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, en fonction de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. CAPITAL-ACTIONS

Un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées est autorisé :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission.

	30 juin 2024		30 juin 2023	
Actions ordinaires	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début de l'exercice	37 372 756	59 204	37 372 756	59 204
Actions émises :	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	37 372 756	59 204	37 372 756	59 204

Perte nette par action

La perte nette par action ordinaire diluée a été calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation selon la méthode du rachat d'actions. Pour 2024 et 2023, les options sur actions ne sont pas incluses dans le calcul de la perte nette par action diluée, car leur inclusion serait antidilutive.

	30 juin 2024	30 juin 2023
Perte nette par action de base		
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(1 317) \$	(669) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	37 372 756	37 372 756
Perte nette par action de base	(0,04) \$	(0,02) \$

	30 juin 2024	30 juin 2023
Perte nette par action diluée		
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(1 317) \$	(669) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	37 372 756	37 372 756
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires - options sur actions	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	37 372 756	37 372 756
Perte nette par action diluée	(0,04) \$	(0,02) \$

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Régime d'options sur actions

Le 26 juin 2008, la Société a établi un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions »), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs et les conseillers de la Société. Le Régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération fondée sur des titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés de la Société, d'une filiale d'une Société contrôlée par l'une de ces personnes ou par une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires propres pouvant être émises à même le capital non émis à l'exercice d'options dans le cadre du Régime d'options sur actions ne pourra pas excéder 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du régime d'options, ainsi que d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission à même le capital non émis aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société ne pourra, pour une même personne, excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération, le conseil d'administration administre le Régime d'options sur actions et détermine, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix d'exercice et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au Régime d'options sur actions de 2008, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Les droits sur les options deviennent acquis à un taux allant de 20 % à 33 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expirent au plus tard 7 ans après la date de l'attribution. Les options font l'objet d'une renonciation lorsque le détenteur de l'option cesse d'être un administrateur, un membre de la direction ou un salarié de la Société. Le prix d'exercice d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance suivant le jour où des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu, ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'attribution, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période).

Toutes les options sur actions en circulation sont attribuées à des administrateurs, à des membres de la direction et à des employés. Les options sur actions en cours se détaillent comme suit :

	30 juin 2024		30 juin 2023	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	1 960 000	0,95	3 243 500	1,24
Attribuées au cours de l'exercice	590 000	0,57	550 000	0,53
Annulées au cours de l'exercice	(360 000)	1,74	(1 833 500)	1,74
En circulation à la fin de l'exercice	2 190 000	0,72	1 960 000	0,95
Exercçables à la fin de l'exercice	1 253 331	0,84	1 202 005	1,13

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en circulation au 30 juin 2024 :

Fourchette des prix d'exercice \$	Nombre d'options en circulation au 30 juin 2024	Durée de vie moyenne restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options exerçables au 30 juin 2024	Prix d'exercice moyen pondéré \$
0,50 - 1,49	2 190 000	2,64	0,72	1 253 331	0,84
	2 190 000			1 253 331	

La juste valeur des options attribuées a été déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le tableau suivant présente le calcul de la juste valeur des options à la date d'attribution et les hypothèses moyennes pondérées :

	Attribuées en 2024	Attribuées en 2023
Taux d'intérêt sans risque	3,54 % à 3,87 %	2,99 % à 3,52 %
Durée de vie prévue (en années)	3	3
Volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique)	61,75 % à 66,76 %	61,89 % à 72,29 %
Rendement attendu	0 %	0 %
Juste valeur des options attribuées	0,38 \$ à 0,44 \$	0,25 \$ à 0,30 \$

Pour les exercices mentionnés ci-dessous, les charges liées à la rémunération fondée sur des actions des employés et des administrateurs ont été enregistrées et présentées dans les frais généraux et administratifs comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Charges liées à la rémunération fondée sur des actions	146	83

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat (recouvrable) se présente comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Impôt exigible		
Exercice considéré	157	419
Ajustements liés à des exercices précédents	30	56
	187	475
Impôt différé		
Exercice considéré	(3 887)	646
Ajustements liés à des exercices précédents	(23)	(23)
	(3 910)	623
	(3 723)	1 098

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
(Perte) bénéfique avant impôt sur le résultat	(5 040)	429
Taux d'imposition prévus par la loi	26,50%	26,50%
Impôt sur le résultat selon les taux d'imposition prévus par la loi	(1 336)	114
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles	84	71
Charge non déductible liée à la rémunération fondée sur des actions	38	22
Écart de taux d'imposition entre les territoires	(171)	39
Retenues d'impôts à la source	22	355
Actifs d'impôt non comptabilisés	2 908	1 107
Comptabilisation des différences temporelles déductibles non comptabilisées auparavant et des pertes fiscales des périodes antérieures	(5 283)	(643)
Portion non imposable des gains en capital	8	(6)
Ajustements liés à des exercices précédents	7	33
Autres	-	6
Total de l'impôt sur le résultat	(3 723)	1 098

L'impôt différé est calculé d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présente comme suit aux dates indiquées :

	1 ^{er} juillet 2023	Constaté à l'état du résultat	Variation attribuable au change	30 juin 2024
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :				
Immobilisations incorporelles	23	(4)	-	19
Pertes reportées en avant	369	3 899	-	4 268
Provisions non déductibles	1 705	136	(241)	1 600
Placements	83	47	-	130
Total des actifs d'impôt différé	2 180	4 078	(241)	6 017
Passifs d'impôt différé :				
Immobilisations corporelles	1 595	168	(55)	1 708
Total des passifs d'impôt différé	1 595	168	(55)	1 708
Actifs d'impôt différé, montant net	585	3 910	(186)	4 309

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

	1 ^{er} juillet 2022	Constaté à l'état du résultat	Variation attribuable au change	30 juin 2023
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :				
Immobilisations incorporelles	29	(6)	-	23
Pertes reportées en avant	639	(270)	-	369
Provisions non déductibles	1 519	(78)	264	1 705
Placements	41	42	-	83
Total des actifs d'impôt différé	2 228	(312)	264	2 180
Passifs d'impôt différé :				
Immobilisations corporelles	1 249	311	35	1 595
Total des passifs d'impôt différé	1 249	311	35	1 595
Actifs d'impôt différé, montant net	979	(623)	229	585

Tel que présenté dans les états consolidés de la situation financière :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	4 309	1 876
Passifs d'impôt différé	-	(1 291)
Actifs d'impôt différé, montant net	4 309	585

Au 30 juin 2024, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporaires découlant des investissements dans les filiales car la Société contrôle les décisions affectant la réalisation de ces passifs et il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. La Société a enregistré un actif d'impôt différé pour certaines pertes autres qu'en capital car il est probable que la société disposera d'un bénéfice imposable futur lui permettant d'en utiliser l'avantage fiscal.

Pertes fiscales à reporter pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé, expirent comme suit :

	Ghana	Guinée	Burkina Faso
	\$	\$	\$
30 juin 2025	-	2 590	5 854
30 juin 2027	-	2 415	8 606
30 juin 2028	83	-	3 972
30 juin 2029	64	-	3 265

18. RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Créances clients et autres débiteurs	(2 957)	9 565
Stocks	2 901	(1 583)
Charges payées d'avance	277	88
Créditeurs et charges à payer	(297)	(8 770)
	(76)	(700)

Durant l'année financière 2024, la Société a reçu des actions ordinaires d'une société cotée en bourse en règlement de son compte clients et autres débiteurs d'un montant de 1 500 \$. L'information est présentée comme une opération non monétaire dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

19. ÉVENTUALITÉS

La Société peut faire l'objet de diverses réclamations qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La direction estime que des provisions adéquates ont été constituées dans les comptes, le cas échéant. Bien qu'il ne soit pas possible d'estimer l'ampleur des coûts et des pertes potentiels, le cas échéant, la direction estime que la résolution ultime de ces éventualités n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

20. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Engagements

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location à court terme et pour des actifs de faible valeur échéant entre 2025 et 2026, à verser une somme de 233 \$ pour la location de locaux et de 41 \$ pour la location d'équipement de forage. Aucun des contrats de location ne comprend d'options de renouvellement ou d'achat, de clause d'indexation ou de restrictions. Les paiements exigibles en vertu de ces contrats de location pour les deux prochaines années sont de 270 \$ pour 2025 et 4 \$ pour 2026.

Garanties

Au 30 juin 2024, la Société a émis des garanties bancaires, échéant entre août 2024 et mai 2025, en faveur de clients pour un montant total de 3 434 \$ (762 \$ au 30 juin 2023). Pour les exercices terminés le 30 juin 2024 et 2023, la Société n'a pas effectué de paiement en contrepartie de ces garanties.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES ET PARTIES ASSOCIÉES

Transactions entre parties liées

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., une société dans laquelle un administrateur a une participation.

La Société a conclu les transactions suivantes avec les sociétés liées et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Produits	151	35
Charges	24	96

Au 30 juin 2024, un montant de 6 \$ était à recevoir relativement à ces transactions (nul au 30 juin 2023).

De plus, pour la période de douze mois terminant le 30 juin 2024, des remboursements d'un obligation locative totalisant 93 \$ ont été effectués à Dynamitage Castonguay Ltd. (30 juin 2023: 84 \$).

Transactions entre partie associée

La Société a conclu les transactions suivantes avec Sarliaq-Orbit Garant Inc. :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Produits	33 308	35 845

Au 30 juin 2024, les créances clients et autres débiteurs comprenaient un montant de 2 801 \$ à recevoir de Sarliaq-Orbit Garant Inc. (3 612 \$ au 30 juin 2023).

Au 30 juin 2024, le placement dans une entreprise associée d'un montant nul aux états financiers (nul au 30 juin 2023).

Toutes ces transactions entre parties liées et associées effectuées dans le cours normal des affaires ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les parties.

22. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération comptabilisée au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Salaires et honoraires	995	1 195
Rémunération fondée sur des actions	104	62
	1 099	1 257

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux exercices précédents, sauf en ce qui concerne les informations relatées dans cette note.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

La Société réalise une partie de ses activités en dollars américains (\$ US), en pesos chiliens (CLP), en cédils ghanéens (GHS), en francs ouest-africains (XOF) et en francs guinéens (GNF). L'exposition de la Société au risque de change en ce qui concerne les éléments figurant dans ses états financiers consolidés s'établissait comme suit au 30 juin 2024 :

	\$ US	CLP	GHS	XOF	GNF
	000s	000s	000s	000s	000s
Trésorerie et équivalents de trésorerie	107	60 524	-	7 858	881
Créances clients	461	6 138 539	-	-	-
Tranche à court terme de la créance à long terme	403	-	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	(178)	(1 884 308)	-	(287 032)	(3 061 140)
Tranche à court terme de la dette à long terme et des obligations locatives	-	(312 297)	-	-	-
Exposition nette	793	4 002 458	-	(279 174)	(3 060 259)
Équivalent en dollars canadiens	1 085	5 776	-	(624)	(480)

La Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % des taux de change aurait causé une variation correspondante annuelle du résultat net et du résultat global comme suit :

	\$ US	CLP	GHS	XOF	GNF
Variation du bénéfice (perte) net	80	-	-	-	-
Variation des autres éléments du résultat global	-	425	-	(21)	(35)
Variation net en dollars canadiens	80	425	-	(21)	(35)

L'exposition de la Société au risque de change en ce qui concerne les éléments figurant dans ses états financiers consolidés s'établissait comme suit au 30 juin 2023 :

	\$ US	CLP	GHS	XOF	GNF
	000s	000s	000s	000s	000s
Trésorerie et équivalents de trésorerie	209	177 555	35	565 705	2 566 859
Créances clients	405	2 797 346	-	182 741	7 036 228
Créditeurs et charges à payer	(203)	(1 207 881)	(18)	(354 793)	(5 865 745)
Tranche à court terme de la dette à long terme et des obligations locatives	(1 181)	(160 996)	-	-	-
Exposition nette	(770)	1 606 024	17	393 653	3 737 342
Équivalent en dollars canadiens	(1 019)	2 650	-	865	568

La Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % des taux de change aurait causé une variation correspondante annuelle du résultat net et du résultat global comme suit :

	\$ US	CLP	GHS	XOF	GNF
Variation du bénéfice (perte) net	(75)	-	-	-	-
Variation des autres éléments du résultat global	-	195	-	64	42
Variation net en dollars canadiens	(75)	195	-	64	42

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes de crédit attendues. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses créances clients au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % de certaines créances clients. Au 30 juin 2024, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représentait 4 % des créances clients et autres débiteurs (4 % au 30 juin 2023).

La valeur comptable des créances clients tient compte de la provision pour pertes de crédit attendues, laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des créances clients, les résultats antérieurs, les risques spécifiques associés au client, y compris les informations de nature prospective et d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

La provision pour pertes de crédit attendues est établie selon les meilleures estimations de la Société quant à la récupération de soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard du recouvrement peut découler de divers indicateurs, par exemple une détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les créances clients et évalue le caractère suffisant de la provision pour pertes de crédit attendues. La Société est également exposée au risque de crédit sur la créance brute à long terme (note 9).

Le classement chronologique des soldes des créances clients et la provision pour pertes de crédit attendues au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023 s'établissent comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
En règle	23 668	21 989
En souffrance depuis 0 à 30 jours	3 919	2 955
En souffrance depuis plus de 30 jours	1 996	3 913
Total des créances clients	29 583	28 857
Moins la provision pour pertes de crédit attendues	980	905
	28 603	27 952

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour pertes de crédit attendues sur les créances clients :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	905	281
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	225	930
Radiation de créances clients	-	(273)
Sommes recouvrées	-	(26)
Effet des variations des taux de change	(150)	(7)
Solde à la fin de l'exercice	980	905

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Au 30 juin 2024, 78 % (72 % au 30 juin 2023) des créances clients et autres débiteurs étaient classées comme étant des créances courantes et 4 % des créances clients et autres débiteurs avaient subi une baisse de valeur (3 % au 30 juin 2023). Étant donné que les pertes de crédit attendues sont minimales, les pertes de crédit attendues selon l'ancienneté des comptes clients n'ont pas été présentées.

Deux clients importants représentent plus de 10 % des créances clients, totalisent 41 % au 30 juin 2024 (trois clients importants représentaient 41 % de ces créances clients au 30 juin 2023).

Deux clients importants représentent plus de 10 % des produits tirés de contrats, totalisent 33 % pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 (un client important représentait 18 % des produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2023).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2024, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global net de 158 \$ (175 \$ au 30 juin 2023).

Risque du marché des actions

La Société est exposée au risque du marché des actions en détenant des actions ordinaires de sociétés cotées en bourse.

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et de l'affacturage à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la créance à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur de marché estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit du client, qui reflète les conditions actuelles du marché.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur marchande estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit propre de la Société, qui reflète les conditions actuelles du marché.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Hiérarchie des justes valeurs

La méthodologie utilisée pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur est déterminée en fonction de la hiérarchie suivante :

Niveau	Méthode de détermination de la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif.
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché.

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Au 30 juin 2024, les placements sont présentés à la juste valeur et sont classés en tant qu'instruments financiers de niveau 1, car leur juste valeur peut être déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs.

Au 30 juin 2024	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	332	332			
Créances clients et autres débiteurs	30 530	30 530			
Créance à long terme	2 244	2 244			
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	1 411	1 411	1 411	-	-
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Créditeurs et charges à payer	25 410	25 410			
Dette à long terme	31 359	31 359	-	31 359	-
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Au 30 juin 2023	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 181	2 181			
Créances clients et autres débiteurs	30 538	30 538			
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	320	320	320	-	-
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Créditeurs et charges à payer	27 621	27 621			
Affacturation à payer	1 449	1 449			
Dette à long terme	34 338	33 494	-	33 494	-

Il n'y a eu aucun transfert de montants entre les instruments financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 pour l'exercice terminé le 30 juin 2024.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévisionnels et en faisant correspondre le profil des échéances de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 13, la Société détaille les facilités non utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

La Société conclut des accords d'achat de ses créances clients (communément désignés comme des « d'accords d'affacturage ») auprès de différentes banques dans le cadre du financement normal de son fonds de roulement. La Société reçoit 100 % de la valeur de la créance client d'une facture de vente spécifique, moins une charge entre 0,60 % et 1,23 %. Au 30 juin 2024, les créances clients inclut un montant de 0 \$ relativement à des comptes affacturés (30 juin 2023: 1 449 \$).

Le tableau suivant représente les flux de trésorerie contractuels non actualisés, y compris les paiements de capital et d'intérêts pour les passifs financiers, en fonction de leurs échéances contractuelles :

		Au 30 juin 2024			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
		\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	25 410	25 410	-	-	-
Dette à long terme	37 637	1 036	23 578	2 976	10 047
Obligations locatives	3 120	1 236	1 484	400	-
	66 167	27 682	25 062	3 376	10 047

24. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux zones géographiques : Canada et International (États-Unis, Amérique centrale, Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest). Les éléments de résultat et de la situation financière sont répartis entre les secteurs, selon la destination des contrats ou des résultats. Les données par zone géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal décideur opérationnel, qui s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des deux secteurs à partir des produits des activités ordinaires provenant des clients externes et du bénéfice d'exploitation.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

24. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs opérationnels de la Société :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Produits tirés de contrats		
Canada	132 598	152 134
International ¹⁾	48 642	48 842
	181 240	200 976
Bénéfice (perte) d'exploitation		
Canada	6 118	16 235
International (Inclus une dépréciation des stocks due à une restructuration au Burkina Faso nul en 2024 (4 187 \$ en 2023))	2 230	(10 570)
	8 348	5 665
Frais généraux liés au siège social de la Société ²⁾	4 730	1 887
Charges financières	3 474	3 349
Effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue	5 184	-
Impôt sur le résultat	(3 723)	1 098
	9 665	6 334
Perte nette	(1 317)	(669)
¹⁾ Le secteur International inclut les produits suivants générés par les activités au Chili :	39 571	30 091
²⁾ Les frais généraux liés au siège social de la Société incluent les charges corporatives, les charges liées aux options sur actions, les pertes (gains) de change et certains coûts non attribués.		
Dotations aux amortissements		
Canada	7 526	6 743
International	2 289	3 326
Total de la dotation aux amortissements inclus dans le bénéfice (perte) d'exploitation	9 815	10 069
Immobilisations non attribuées et actifs communs	916	1 026
Total de la dotation aux amortissements	10 731	11 095

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

24. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2023
	\$	\$
Actifs identifiables		
Canada	89 881	89 456
Chili	23 591	20 476
International - Autres ⁽³⁾	6 405	17 631
	119 877	127 563
Immobilisations corporelles		
Canada	27 359	27 386
Chili	5 704	6 297
International - Autres ⁽³⁾	331	7 473
	33 394	41 156
Actifs au titre de droits d'utilisation		
Canada	2 686	1 850
Chili	294	41
International - Autres ⁽³⁾	231	34
	3 211	1 925
Immobilisations incorporelles		
Canada	204	256
Chile	7	30
International - Autres ⁽³⁾	-	10
	211	296

⁽³⁾ Les montants de l'Afrique de l'Ouest de la période comparative ont été regroupés avec les montants de l'International - Autres.

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Acquisitions d'actifs non courants		
Canada	9 044	8 779
International	2 200	1 065
Immobilisations non attribuées et actifs communs	268	444
	11 512	10 288